

À PROPOS



Volume 1 – Numéro 1
Décembre 2013

Chères et chers collègues

C'est avec un grand plaisir que nous vous présentons la toute première édition de votre journal syndical, l'À propos... Au cours de l'année, vous y trouverez diverses informations touchant au quotidien des enseignantes et enseignants, mais aussi les actualités locales et fédératives.

Le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides arbore maintenant son nouveau logo, qui est le fruit du travail de Kevin Brazeau-Caron et de Marianne Renaud-Urbain, deux étudiants du centre de formation professionnelle L'Émergence, qui l'ont produit dans le cadre d'un concours organisé avec la participation de Josée Bertholet, leur enseignante. Un gros merci à Madame Bertholet et à ses étudiants!

L'année syndicale 2013-2014, an 1 de la fusion de nos deux anciennes accréditations, marque les débuts de notre organisation, le SEBL, et divers travaux sont menés de front avec comme objectifs premiers l'harmonisation de nos pratiques, les communications avec les membres, de nouveaux statuts à adopter en début d'année 2014 et l'élection des membres du Comité exécutif en juin 2014. Bien sûr, cette liste est loin d'être exhaustive et il ne faut pas négliger la gestion des affaires quotidiennes du Syndicat, dont le mandat premier est sans contredit la défense des intérêts des membres.

Par ailleurs, nous vivons l'implantation de la nouvelle entente locale et la tournée des écoles visant à en faire connaître les nouveautés se poursuit. Vos personnes déléguées sont également bien outillées pour répondre à vos questions; n'hésitez pas à les consulter!

Bonne année syndicale!

Par Sylvie Turgeon et Nathalie Bouyer

Bonne retraite!

L'année scolaire a beau être bien entamée, il est important de souligner le départ à la retraite de nos collègues qui ont consacré une bonne partie de leur vie à l'enseignement. Chers nouveaux retraités, nous vous félicitons sincèrement pour cet accomplissement et vous souhaitons une belle et bonne retraite, avec tout plein de projets à réaliser.

Félicitations pour une brillante carrière à :

Lucie Archambault	Mireille Lauzon
Monique Beauchamp	Colombe Lefebvre
Lucie Beauvais	Hélène Legault
Normand Bélisle	Alice Lepage
Pierrette Berthold	Lina Lepage
Claude Carpentier	Jocelyne Locas
Louise Carpentier-Bujold	Édith Mailhot
François Cyr	France Marcoux
Lyette Duhamel	Pauline McGuirk
Christiane Dulude	Louiselle McNicoll
Hélène Ferrer	Christiane Mercier
Daniel Fréchette	Jean Otis
Janine Gagné	Michel Paquette
Francine Garon	Denise Prud'Homme
Maurice Gauthier	Pierre St-Jacques
Hélène Gauvreau	Sylvie Tellier
Ginette Harrisson	Rachelle Vielfaure
France Huard	
Sylvain Ladouceur	
Sylvie Lamoureux	

Comité-école EHDAA

Description des mesures \$\$\$ dédiées aux EHDAA

Votre personne déléguée a reçu récemment les montants prévisionnels des sommes allouées pour les différentes mesures dédiées aux élèves HDAA de votre école. Comme le mentionne la clause 8-9.05 de l'entente nationale, le comité-école EHDAA a pour mandat de faire des recommandations à la direction de l'école sur tout aspect de l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves HDAA, notamment sur les critères de répartition de ces sommes dans votre école. Voici en résumé à quoi ces sommes sont dédiées :

	N° de la mesure	Description des mesures
En lien avec la libération des enseignantes et enseignants	30 059 30 322	Ces deux mesures doivent servir exclusivement à la libération des enseignantes et enseignants en classe régulière pour faire le suivi des plans d'intervention.
	30 363	Cette mesure doit servir à la libération des enseignantes et enseignants en classe régulière pour faire le suivi des plans d'intervention. Elle peut aussi être utilisée pour libérer les enseignantes et enseignants des classes spécialisées.
En lien avec les services d'appui	30 057	Cette mesure est attribuée aux écoles des rangs déciles 1 à 7. Elle doit être utilisée en fonction des besoins des élèves HDAA et du projet éducatif de l'école.
	30 063	Cette mesure est attribuée aux écoles des rangs déciles 8 à 10 (vise les écoles en milieu défavorisé). Elle doit être utilisée en fonction des besoins des élèves HDAA et du projet éducatif de l'école.
Soutien à l'enseignante ou l'enseignant	30 321	Cette mesure est attribuée en soutien aux élèves à risque et à l'intégration des élèves HDAA dans les groupes ordinaires . Pour 2013-2014, cette mesure doit servir : <ul style="list-style-type: none">■ à la mise en place de regroupements d'élèves répondant aux besoins particuliers des élèves. Ces regroupements peuvent notamment comprendre le cheminement particulier de formation de type temporaire, la classe-ressource, la classe répit, la classe d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française, etc.; ou <ul style="list-style-type: none">■ en soutien à l'enseignant, notamment par un enseignant-ressource, la libération, etc.

Mesures servant au suivi des plans d'intervention :

Nous vous rappelons que faire le suivi d'un plan d'intervention comprend toutes les rencontres du comité d'intervention et les discussions avec les divers intervenants (incluant répit-transit et répit-conseil), les appels aux parents et aux divers intervenants, la fabrication des pictogrammes, l'élaboration et le suivi des feuilles de route et la préparation du travail de l'élève lorsqu'il y a adaptation ou modification. C'est au comité-école EHDAA de recommander à la direction un cadre général à suivre, afin de distribuer ces sommes de façon à répondre aux besoins des enseignants dans l'école. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Période du dîner au préscolaire et au primaire

(Incluant les orthopédagogues et les spécialistes)

La période de repas doit être d'au moins 75 minutes. Cependant, cette dernière peut être d'une durée de 50 minutes si et seulement s'il y a entente entre la direction et l'enseignante ou l'enseignant (convention collective E6, 8-7.05).

Dans l'application, cela veut dire qu'on ne peut obliger des enseignantes et enseignants à exécuter des tâches à l'heure du repas. Si on vous demande de tenir, par exemple, une réunion pendant l'heure du dîner, il faut que **l'ensemble** des enseignantes et enseignants concernés soit d'accord (et non seulement la majorité!).

Cela veut aussi dire que les enseignantes et enseignants spécialistes et orthopédagogues doivent avoir 75 minutes pour prendre leur repas, et ce, excluant le temps de déplacement entre deux établissements, à moins d'avoir pris entente avec leur direction. Sinon, ils devront avoir une période libre immédiatement avant ou immédiatement après le temps du dîner.

Par Nathalie Bouyer

Période du dîner au secondaire, EDA et FP

Au secondaire et à la formation professionnelle (FP), le personnel enseignant a droit à au moins 50 minutes pour dîner. Le début de la période de repas doit être situé entre 11 heures et 12 heures 30 minutes. Pour la période du dîner qui excède le 50 minutes, l'enseignant peut inscrire du temps de nature personnelle (TNP).

Cependant, le total du TNP inscrit à l'heure du dîner ne doit pas excéder 2 heures par semaine ou 216 minutes pour un cycle de 9 jours. À **l'éducation des adultes**, le temps de repas est de 60 minutes.

Pour le repas du soir, les enseignantes et enseignants à la formation professionnelle ont droit à une période de 60 minutes.

Par Normand Marquis

La mobilisation

Dans le monde syndical, nous associons souvent le mot *mobilisation* avec moyen de pression, débrayage, manifestation, grève, piquetage. Pourtant...

Chaque jour, la mobilisation se manifeste dans nos établissements. Se faire respecter par notre employeur, c'est de la mobilisation. Faire respecter nos conditions de travail, notre convention nationale, notre convention locale, c'est de la mobilisation.

La mobilisation est le contraire de l'immobilisme, le contraire de la soumission. Cette mobilisation se traduit par des actions concrètes de tous les jours avec nos consœurs et confrères telles que :

- discuter, en cas d'interrogations, devant les affirmations de nos directions;
- téléphoner au bureau du syndicat devant des situations qui nous apparaissent nébuleuses ou abusives.

La mobilisation passe par l'information. Plus les informations circuleront entre nous, moins nous nous sentirons isolés dans notre établissement et plus nous pourrions être solidaires, même à distance. Nous sommes maintenant près de 4300 membres à travailler ensemble, il y a sûrement moyen de créer un élan d'énergie entre nous dans notre quotidien.

C'est à chacune et chacun d'y prendre part.

Par Pierre Roy

Comité relève-précaires

Message à l'intention de **toutes les personnes à statut précaire**, tant du secteur primaire, secondaire que de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle et du secteur carcéral.

Deux formations seront offertes. Voici les deux dates à inscrire à votre agenda dès maintenant.

- **12 février** : contrat, liste de priorité, évaluation et entrevue;
- **8 avril** : assurance emploi, droits parentaux, paye.

À inscrire à votre agenda

- Il y aura une rencontre de **l'Assemblée générale** le 15 janvier 2014 à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau.
Rendez-vous à 17h.
- Il y aura également une **rencontre** avec les enseignantes et enseignants **spécialistes** du primaire le 28 janvier prochain à compter de 16 h.

Assurance collective 2014

À compter du 1^{er} janvier 2014, notre régime d'assurance collective subira quelques modifications. Eh non! Nous n'aurons pas accès aux soins dentaires. En effet, seulement 5,6 % des enseignants du SEBL et 8 % des membres de la FAE ont démontré leur intérêt pour cette couverture. Voici ce qu'il faut retenir :

- Assurance vie obligatoire de 10 000 \$, avec droit de retrait dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur; la prime coûtera 0,64 \$ par paie;
- Remboursement d'un médicament d'origine ou innovateur à 70 % (au lieu de 80 %) si un générique est disponible;
- Augmentation des montants remboursés lorsque vous avez recours aux services des professionnels de la santé (maladie 2 et 3);
- Ajout d'un montant remboursé pour examen de la vue (maladie 2 et 3).

Par Sylvie Turgeon

4



Retrouvez-nous sur le Web au
www.leasebl.ca

et sur Facebook au
www.facebook.com/seblaurentides

Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides

Coordonnées

**4325, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7H 1M7**

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : leasebl.ca – Messagerie : syndicat@leasebl.ca